



SIVU DES ECOLES DU TURSAN

4 Place de l'Hôtel de Ville  
40320 GEAUNE

Téléphone : 05 58 44 41 97

Télécopie : 05 58 44 53 10

Mail : sivu.desecolesdutursan@orange.fr

Site : www.geaune.fr

D.D.C.S.P.P

05 AOUT 2014

**PROJET EDUCATIF DU TERRITOIRE  
2014/2015**

**SIVU des Ecoles du Tursan**

**(Castelnau-Tursan, Clèdes, Geaune, Payros-Cazautets,  
Pécorade, Puyol-Cazalet)**

Le 31/07/14

**S.I.V.U.**  
**ECOLES du TURSAN**  
4 Place Hôtel de Ville  
40320 GEAUNE

# SOMMAIRE

I. PREAMBULE

II. PEDT 2014/2015

III. ANNEXES :

- \* Doc. 1 : Politique Enfance et Jeunesse (Geaune et communes associées)
- \* Doc. 2 : Statuts du SIVU des Ecoles du Tursan
- \* Doc. 3 : Cahier des charges de l'étude sur un PEDT communautaire
- \* Doc. 4 : Projet d'organisation des TAP 2014/2015



## SIVU DES ECOLES DU TURSAN

4 Place de l'Hôtel de Ville  
40320 GEAUNE

Téléphone : 05 58 44 41 97

Télécopie : 05 58 44 53 10

Mail : sivu.desecolesdutursan@orange.fr

Site : www.geaune.fr

**PROJET EDUCATIF DU TERRITOIRE  
SIVU DES ECOLES DU TURSAN  
(Castelnau-Tursan, Clèdes, Geaune, Payros-Cazautets,  
Pécorade, Puyol-Cazalet)**

### **I. PREAMBULE**

★ Tout d'abord, ce PEDT concerne un territoire où plusieurs communes ont depuis plusieurs années décidé de mettre en place une véritable politique enfance et jeunesse.

Vous trouverez dans le Doc. 1 ci-joint l'historique et les principaux axes de cette politique.

★ Ensuite, ces mêmes communes ont décidé en 2005 de créer un SIVU pour gérer les affaires scolaires. Les statuts (cf Doc. 2) ont été revus récemment pour prendre les compétences T.A.P. au 1<sup>er</sup> septembre 2013.

★ Enfin, pour que tous les enfants/jeunes du canton bénéficient des mêmes services, la Communauté de Communes du Tursan a décidé de prendre les compétences extrascolaire, périscolaire et scolaire selon le calendrier suivant :

- au 01/01/2015 : compétence accueil extrascolaire,
- au 01/01/2016 : après une étude lancée en octobre 2014, compétences périscolaire et scolaire.

Bien entendu, cette étude nous permettra de mettre en place un véritable PEDT, pour le public de 0 à 15 ans du canton, dans le secteur du collège de Geaune.

Ci-joint Doc. 3 du cahier des charges de l'étude à mener.

.../...

## II. PEDT 2014/2015

★ Au vu du préambule, vous comprendrez que notre PEDT, dans la continuité de 2013/2014, sera un « PEDT a minima » puisque centré exclusivement sur la mise en place des TAP dans les écoles maternelle et élémentaire du SIVU. Il ne concerne que les enfants de 3 à 11 ans pendant ces moments-là. Un véritable PEDT, outre une tranche d'âge plus large, doit intégrer les différents temps de l'enfant/jeune : avant, pendant et après l'école ou le collège... Ce sera le futur PEDT communautaire.

★ Ainsi, ce PEDT 2014/2015 reprendra le projet d'organisation des TAP (Doc. 4 ci-joint) avec les avenants suivants :

### ① Comité de pilotage :

- mise en place d'un comité de pilotage associant l'ensemble des acteurs : élus du SIVU, techniciens de l'ACLET, enseignants, Education Nationale, DDCSPP, CAF, MSA, associations, parents d'élèves. ....

- rôle : mise en place et suivi du PEDT, modalités d'information et de participation des familles, bilan, évaluation,...

- nomination d'un coordonnateur,

- rythme des réunions : 1 par trimestre

### ② Intervenants :

Même si l'intervention d'intervenants extérieurs ne se justifie pas quotidiennement, ne pas hésiter à s'appuyer sur le réseau associatif qui peut amener des idées, des savoir-faire, des éclairages particuliers et très enrichissants pour le projet et les enfants.

Fait à Geaune, le 31/07/14  
Gilles COUTURE, Président du SIVU

  
S.I.V.U.  
ÉCOLES du TURSAN  
4 Place Hôtel de Ville  
40320 GEAUNE

Depuis maintenant plus de 15 ans, les communes de Clèdes, Geaune, Payros-Cazautets, Pécorade et Puyol-Cazalet ont décidé de s'associer pour mettre en place une politique enfance et jeunesse autour de l'accueil péri et extra scolaire.

Elles ont donc favorisé la création d'une association intercommunale l'A.C.L.E.T. (Association Culture et Loisirs en Tursan) pour mener à terme les actions définies dans le cadre de cette politique.

Dès 1998, deux contrats ont été signés avec la CAF : contrat enfance et contrat temps libre (le 1<sup>er</sup> dans le département).

En 1999, un CEL (Contrat éducatif local) a suivi, et un poste FONJEP a été attribué à la structure.

Les communes de Castelnau-Tursan et Mauries sont venues également s'associer cette année-là.

En 2000, un CLAS (Contrat d'accompagnement scolaire) a également été présenté et retenu.

#### **Principales actions mises en place les premières années :**

- accueil périscolaire pour les élèves de l'école maternelle, de l'école élémentaire et du collège matin et soir les jours de classe,
- ateliers lors de l'interclasse pour les élèves de l'école élémentaire,
- centre de loisirs ouvert aux grandes vacances ainsi qu'aux vacances d'hiver et de printemps, le mercredi après-midi à raison d'un mercredi par mois,
- camps, séjours organisés pour les enfants et les ados,
- club informatique jeunes,
- local jeunes.

#### **Locaux utilisés :**

- locaux scolaires : école maternelle et école élémentaire
- médiathèque communale et bâtiment périscolaire

Depuis, tous ces contrats ont été reconduits et le dernier en date (2010 – 2013) est le contrat enfance jeunesse avec la CAF.

Toutes ces actions, qui répondaient à de réels besoins des enfants, des jeunes et des familles, ont connu et connaissent un vrai succès :

- de plus en plus d'enfants à l'accueil péri scolaire avec, en particulier, un plébiscite pour l'aide aux devoirs,
- même chose pour l'accueil extra scolaire obligeant les responsables à allonger les périodes d'accueil : tous les mercredis et toute la journée, les vacances de Toussaint, une semaine de plus l'été quand c'est possible, de nouveaux séjours, des nouveaux camps....

